

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## COVID-19 Soutien aux commerces de proximité

### Soutien aux commerces de proximité

La Ville du Passage d'Agen souhaite apporter son soutien aux commerçants, producteurs et entreprises de la Commune. Dans cette perspective, elle propose de donner aux habitants l'information la plus complète possible sur les services proposés par les professionnels Passageois, dans le cadre des dispositions du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le vendredi 17 avril 2020, un courrier a été distribué, par les élus, à toutes les entreprises passageoises afin de proposer que leur activité, en cette période de confinement, puisse être recensée sur le site Internet de la Ville.

### Je suis une entreprise !

Je me connecte sur le site Internet de la Ville <http://www.ville-lepassage.fr/> en page d'accueil, une rubrique ACTU est consacrée aux commerces de proximité. Je complète directement un formulaire en ligne en indiquant :

- le nom du commerce
- l'activité
- l'adresse
- le n° de téléphone
- le service : ouvert, livraison, drive
- les jours et horaires d'ouverture

Ces informations peuvent également être transmises par courriel à [communication@ville-lepassage.fr](mailto:communication@ville-lepassage.fr)

### Je suis un client !

Je me connecte sur le site Internet de la Ville <http://www.ville-lepassage.fr/> en page d'accueil, une rubrique ACTU est consacrée aux commerces de proximité. J'accède à l'annuaire consacré aux commerçants, producteurs et entreprises où les modalités de service sont recensées par rubrique d'activité.